Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3702

commission principale :	déplacements et urbanisme
commune (s) :	Ecully
objet :	**Square Luizet-place de l'abbé Balley - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de requalification du square Luizet, rebaptisé place de l'Abbé Balley par la commune d'Ecully, a été introduit dans la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2002-2007 lors du conseil de Communauté du 12 juillet 2004, au titre de l'urbanisme et des espaces publics.

Ce projet s'insère dans la volonté de la Commune de valoriser l'activité commerciale du centre-ville et de proposer des petites poches de stationnement de courte durée à proximité des commerces.

Il s'intègre également dans la trame des espaces publics du centre d'Ecully, en complémentarité des places de la Libération et de l'Appel du 18 juin ainsi que du parking des Chênes. Il doit répondre à l'objectif d'offrir des cheminements pour piétons valorisés au centre de la commune.

Le projet d'aménagement

Le programme proposé pour cet espace est la réalisation d'un espace public de qualité comprenant du stationnement dont les entrées et sorties sont organisées sur la rue Luizet et un petit espace d'agrément végétalisé permettant des cheminements pour piétons et assurant la liaison avec les autres espaces libres du centre.

La commune d'Ecully a acquis une partie du foncier nécessaire à la réalisation du projet et a donné son accord pour rétrocéder, à la Communauté urbaine, à titre gratuit le foncier nécessaire au projet.

La démolition d'un immeuble R + 1 existant sur le terrain d'assiette du projet est prise en charge par la Communauté urbaine.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-3089 en date du 19 décembre 2005, a approuvé l'engagement du projet et individualisé une autorisation de programme partielle d'un montant de 142 000 € couvrant les dépenses préliminaires (démolition, cession foncière et frais de maîtrise d'ouvrage).

Le montage opérationnel et financier de l'opération

Le programme de l'opération est estimé globalement à 490 000 € TTC comprenant :

- les frais de régularisation foncière,

- la démolition et les travaux de remise en état des façades et du terrain consécutifs à la démolition,

- l'aménagement proprement dit de l'espace public (maîtrise d'œuvre de conception, CSPS, voirie, maçonnerie, métallerie, assainissement-eaux pluviales, bouches de lavage, plantations, fournitures de mobilier urbain, plan de récolement).

L'ensemble des lots sera réalisé sur les marchés annuels à bons de commande des services communautaires concernés.

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée, l'autorisation de programme complémentaire nécessaire se monte par conséquent à 348 000 €.

Le planning prévisionnel

Les travaux se dérouleront de janvier à juin 2007.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 16 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de la place abbé Balley à Ecully, pour un coût global prévisionnel de 490 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 19 décembre 2005 pour l'opération n° 1289 - Ecully : square Luizet-abbé Balley, est complétée pour un montant de 348 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 65 000 € en 2006,
- 283 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,